

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le - 3 JUL. 2021

ID : 056-215601626-20210630-DB20210602B-BF



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 30 juin 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ZAC DE KERDROUAL

Etaient présents :

Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

Absents :

Anne-Valérie RODRIGUES

Ronan Loas, Maire, ayant quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

Présents : 29
Pouvoirs : 02
Absent : 02

n°02b

DIRECTION DES RESSOURCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ZAC DE KERDROUAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2020 approuvant la décision modificative relative à cet exercice ;

Vu le compte de gestion du budget ZAC de Kerdroual pour l'exercice 2020 dressé par le comptable ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 17 juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget ZAC de Kerdroual ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et crédits portés aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats suivants du compte administratif 2020 et les restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le - 3 JUIL. 2021

ID : 056-215601626-20210630-DB20210602B-BF

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Résultats
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	4 674 000,00 €	255 145,81 €		
Recettes	4 674 000,00 €	252 860,63 €		
Résultat de clôture		-2 285,18 €		
Résultat reporté		18 947,08 €		
Résultat net de fonctionnement				16 661,90 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	4 325 373,11 €	206 856,52 €		
Recettes	4 325 373,11 €	251 373,11 €		
Résultat de clôture		44 516,59 €		
Résultat reporté		-251 373,11 €		
Résultat net d'investissement				-206 856,52 €
Résultat global de clôture		-190 194,62 €		
Résultat net global				-190 194,62 €

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) – 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire